N° 192 du mardi 18 octobre 2022 - lagazette-sqy.fr Hebdomadaire gratuit d'informations locales

La Gazette Saint-Quentin-en-Yvelines

Explosion de l'inflation : « *Arrêtons le massacre ! Nous sommes au bord du black-out territorial !* »

Dossier page 2

Réunis en conférence de presse à l'hôtel d'agglomération, les douze maires de Saint-Quentin-en-Yvelines ont lancé un message d'alerte à destination du gouvernement sur la situation financière des collectivités territoriales face à la crise et au désengagement de l'État.

COIGNIÈRES

PLAN SOBRIÉTÉ ET RÉNOVATIONS THERMIQUES, DEUX AXES D'ÉCONOMIES ET D'ÉCOLOGIE

Actu page 4

Actu page 6

GUYANCOURT

Le climatologue Jean Jouzel, un invité prestigieux de la 31e Fête de la science de l'OVSQ

GUYANCOURT
Trois nouveaux conseils citoyens dans la commune **Page 5**

TRAPPES
La réouverture de la médiathèque repoussée au 15 novembre **Page 6**

ÉLANCOURT
C'est parti pour les votes du budget participatif **Page 8**

FAITS DIVERS
Élancourt : De la prison ferme à la suite d'une altercation dans un bus **Page 10**

CYCLISME
Championnats du monde sur piste : cinq jours de feu à SQY **Page 12**

CULTURE
Olivia Ruiz dans un concert spectacle à la Merise ce samedi **Page 14**

YVELINES

LES YVELINES LANCENT LES RENDEZ-VOUS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Actu page 8

Actu page 4

GUYANCOURT

La Ville fait des économies d'énergie

Actu page 8

COIGNIÈRES

La conciliation de justice, une solution intéressante pour régler un litige du quotidien

SQY
En 2022, profitez d'une
visibilité optimale
auprès d'un large lectorat hebdomadaire.
Contact : pub@lagazette-sqy.fr
La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines
12, avenue des Prés - 78180 Montigny-le-Bretonneux

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Explosion de l'inflation : « *Arrêtons le massacre ! Nous sommes au bord du black-out territorial !* »

▶ DAVID CANOVA

Réunis en conférence de presse à l'hôtel d'agglomération, les douze maires de Saint-Quentin-en-Yvelines ont lancé un message d'alerte à destination du gouvernement sur la situation financière des collectivités territoriales face à la crise et au désengagement de l'État.

« *La situation est grave.* » C'est par ces mots, très solennels, que le président de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et maire d'Élancourt, Jean-Michel Fourgous (LR), a entamé la conférence de presse consacrée à l'explosion de l'inflation. Car oui, les élus des douze communes de Saint-Quentin-en-Yvelines sont « *inquiets […] face à la réduction progressive des marges de manœuvre financière, la perte d'autonomie fiscale et la rupture de la confiance envers l'État dans [leurs] relations financières* », ont-ils indiqué ensemble, toutes tendances confondues, dans la motion de vœu qu'ils ont adressée à la Première ministre, Élisabeth Borne.

Et force est de reconnaître que les motifs d'inquiétude sont nombreux. « *Aujourd'hui, les collectivités subissent de plein fouet les augmentations des coûts de l'énergie, des matières premières,* a poursuivi Jean-Michel Fourgous, relayant ainsi les propos unanimes de la motion. *À Saint-Quentin-en-Yvelines, c'est un montant supplémentaire de 2 millions d'euros sur nos marchés de l'énergie en 2022, soit 1 % du budget ! […] Les dépenses d'énergie vont être multipliées a minima par 2, 3 ou 4 selon les communes. Le soutien financier de l'État, notamment par le biais des dotations, est donc absolument nécessaire.* »

Plus de 70 % des investissements publics

Rappelant au passage que les collectivités représentent plus de 70 % (près de 80 % soulignait récemment le président LR du Sénat, Gérard Larcher) de l'investissement public. Or, les collectivités sont d'autant plus inquiètes que « *le principe du "pacte de stabilité" relatif à la Dotation globale de fonctionnement (DGF) ne semble que peu respecté, quand bien même le gouvernement affiche toujours son objectif "d'assurer aux collectivités des ressources relativement stables et prévisibles d'une année sur l'autre"* ».

LA GAZETTE DE SQY

Les élus des douze communes de Saint-Quentin-en-Yvelines sont « inquiets […] face à la réduction progressive des marges de manœuvre financière, la perte d'autonomie fiscale et la rupture de la confiance envers l'État dans [leurs] relations financières », ont-ils indiqué ensemble.

Cependant, les élus ne peuvent que constater que d'année en année, cette fameuse DGF ne cesse de baisser. En 6 ans, SQY a ainsi perdu 5 millions d'euros « *et pour nombre de communes, elle tend vers zéro voire même vers une DGF négative (lire articles page 4)* ». Car les collectivités contribuent au redressement des comptes publics (+ 7 millions d'euros entre 2016 et 2022 pour SQY), et plus de 22 % supplémentaires en un an entre 2021 et 2022 pour les communes et l'EPCI. Sans oublier les contributions aux différents fonds de péréquation (FSRIF, FPIC…).

Une effort de 10 milliards supplémentaires demandés

Et alors que le ministre des Comptes publics annonce qu'il va demander un effort supplémentaire de 10 milliards d'euros aux collectivités territoriales, les élus s'insurgent et se demandent bien : « *de quelles marges de manœuvre disposons-nous encore ? […] Notre autonomie fiscale est grignotée au fur et à mesure des suppressions d'impôts (taxe d'habitation) et maintenant la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, Ndlr), la réduction des bases (valeurs locatives des locaux industriels) […]. La suppression de la CVAE rompt l'un des derniers liens qui restaient entre contribuables et collectivités locales. […] Ainsi, le seul levier fiscal qu'il nous reste est celui de l'impôt sur le foncier. […] C'est donc sur ces seuls citoyens propriétaires que devra reposer la prise en charge des augmentations très conséquentes du coût de l'ensemble des services publics. C'est aussi injuste qu'inéquitable.* »

Une mise sous tutelle des collectivités

Ne pouvant que constater une « *mise sous tutelle* » financière des collectivités « *en violation du principe constitutionnel d'autonomie* », les élus de Saint-Quentin-en-Yvelines demandent « *que les collectivités et intercommunalités puissent bénéficier d'un bouclier tarifaire énergétique, des précisions quant aux modalités prévues par le bouclier vert, d'un moratoire sur les prélèvements, les baisses des dotations et les transferts de charges, ainsi qu'un report, puis une garantie quant à la compensation intégrale et pérenne des impôts sur le point d'être supprimés* ». Enfin, ils demandent « *l'abandon de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics de 10 milliards d'euros, envisagée par le PLF (Projet de loi de finances, Ndlr) 2023.* » ■

Les réactions de maires

« *La question de la taxe d'habitation est un point important,* a expliqué Lorrain Merckaert (DVD), le maire de Montigny-le-Bretonneux. *C'est une véritable perte d'autonomie pour les collectivités. Voilà 40 ans, l'État a mis en place une décentralisation avec le transfert de charges et de moyens. Grâce à cela, nos villes ont pu se développer et grandir. Aujourd'hui, c'est tout l'inverse qui est en train de se passer. Nous, les élus locaux, nous ne sommes pas dans une stratégie politicienne mais nous constatons bien une reprise des compétences et des finances liées à la rationalisation de l'État. C'est vrai également concernant la santé avec le résultat que nous connaissons des déserts médicaux. Si l'on poursuit dans ce sens, nous allons avoir des déserts de services.* » Et de conclure : « *Nous voulons simplement que l'on nous rende ce qui a fait le développement extraordinaire de nos communes et ce formidable bon en avant.* »

« *Toutes les strates ont des difficultés,* rappelle Philippe Guiguen (DVD), le maire des Clayes-sous-Bois. *Or nous, nous ne pouvons pas monter un budget en déséquilibre comme se le permet l'État. Aujourd'hui, nous n'avons plus de marges de manœuvre. Cela fait déjà beaucoup d'efforts consentis et réalisés depuis dix ans. Et il ne nous reste plus que la taxe foncière comme levier. C'est totalement inéquitable ! C'est impossible d'aller plus loin dans ce sens.* »

« *Nous en appelons aux parlementaires et nous demandons un bouclier tarifaire,* a déclaré Grégory Garestier (DVD), le maire de Maurepas. *À Maurepas, la hausse du coût de l'énergie nous coûte plus d'un million d'euros. Rendez-vous compte, c'est le fonctionnement de notre conservatoire ou de deux groupes scolaires ! Les maires sont les ouvriers de l'intérêt général, de bons gestionnaires. Pour être à l'équilibre, nous avons besoin des aides et nos ressources doivent être garanties.* »

« *Je suis personnellement très en colère, je vous le dis,* a lancé d'emblée Joséphine Kollmannsberger (LR). *Cela fait des années que nous faisons des économies. Là, nous allons droit dans le mur ! Cela va être très compliqué, voire impossible. L'État doit nous regarder d'une autre façon, et les parlementaires également. Si les collectivités étaient amenées à disparaître, je ne vois vraiment pas comment ils [l'État, Ndlr] vont gérer cette situation. Il ne faudrait pas continuer à nous prendre pour des quiches !* »

« *Arrêtons le massacre ! Ce ne sont pas douze maires qui se plaignent ici aujourd'hui devant vous, mais bien douze maires qui alertent car nous avons, derrière nous, 230 000 habitants qui comptent aussi sur leur commune,* a souligné François Morton (DVG). *Nous sommes le bouclier pour nos habitants et nous l'avons déjà prouvé à de multiples reprises et encore récemment durant la crise du Covid où il a fallu organiser la vaccination. Là, il faudrait que nous annoncions des fermetures de services… ? Cela fait des années que nous faisons déjà des efforts.* »

« *Je partage entièrement le constat même si, vous le savez, je soutiens la majorité présidentielle* », a tenu à préciser d'entrée Jean-Baptiste Hamonic (MoDem), le maire de Villepreux. Avant de poursuivre : « *Je cherche actuellement 600 000 euros pour boucler le budget 2023 de la commune de Villepreux. Sans compter que le prix du gaz va être multiplié par 4 selon les estimations. Aujourd'hui, certains d'entre nous vont toucher des Dotations globales de fonctionnement (DGF) négatives. Je ne savais même pas que cela pouvait exister !* »

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour économiser l'énergie, on agit, on réduit.

À la maison, je règle
mon chauffage
à 19 degrés
maximum.

Chaque geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

chaquegestecompte.gouv.fr

COIGNIÈRES

Plan sobriété et rénovations thermiques, deux axes d'économies et d'écologie

Confrontée comme les autres mairies de l'agglomération à la crise énergétique, la municipalité de Coignières a décidé de mettre en place un plan de sobriété énergétique et un plan d'investissement important.

▶ DAVID CANOVA

À Coignières, la municipalité prend la question de la sobriété énergétique très haut sérieux. Face à la crise inflationniste, à la baisse des dotations, à l'augmentation des coûts et des participations aux fonds de péréquation, la mairie de Coignières a décidé d'agir concrètement en s'inscrivant dans une démarche pérenne. « *Nous avons perdu plus d'un million d'euros de dotation depuis 2014,* lance le maire, Didier Fisher (DVG), lors de son point presse. *Aujourd'hui, nous avons une dotation globale de fonctionnement négative. Cela veut dire que nous allons devoir reverser 77 000 euros à l'État ! Et nous abondons cette année à hauteur de 600 000 euros au fonds FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France) ! Sans oublier les coûts des énergies qui s'envolent.* »

Deux types de réponses

Des solutions se mettent donc en place. « *Nous apportons deux types de réponses à cette situation particulièrement inédite,* a expliqué Didier Fisher. *La première est d'ordre conjoncturel. La température dans tous nos bâtiments publics (mairie, deux groupes scolaires, deux gymnases, deux stades, Ndlr) va être réduite à 19 °C maximum. Bien entendu, il sera interdit d'utiliser des chauffages d'appoint et fortement recommandé d'éteindre tous les ordinateurs, les imprimantes ainsi que toutes les veilles.* »

Et les questions des décorations de Noël ainsi que de la traditionnelle cérémonie des vœux ont également été abordées. « *Nous allons réduire dans le temps la mise en place des décorations de Noël,* assure le maire. *Non seulement elles resteront moins longtemps en place, mais nous n'utiliserons que celles possédant des LED de dernière génération. Par ailleurs, si nous avons décidé de maintenir une cérémonie des vœux, elle se fera sous un format "light" (léger, Ndlr) et certainement en après-midi pour limiter l'usage des lumières et du chauffage.* »

La deuxième solution est d'ordre structurel. La municipalité de Coignières souhaite à tout prix « *maintenir l'investissement, ce qui nous permettra de réaliser des économies à terme* », précise Didier Fischer. Ainsi, tous les bâtiments publics de la commune font petit à petit l'objet d'une rénovation, et notamment d'une rénovation thermique. « *Depuis 2019, la rénovation énergétique du gymnase du Moulin à vent (2 millions d'euros dont 60 % de subventions) a permis de réaliser quasiment 20 % d'économies,* souligne l'édile. *Nous allons poursuivre, dès novembre, avec la rénovation du théâtre. Là, nous visons 35 % d'économie avec un investissement de 1,3 million d'euros dont 60 % de subventions aussi. Nous allons refaire tous les bardages extérieurs, la toiture, mettre en place une VMC à double flux et passer tous les projecteurs en LED.*

ILLUSTRATION/LA GAZETTE DE SQY

« ***Nous avons perdu plus d'un million d'euros de dotation depuis 2014*** », **lance le maire, Didier Fisher (DVG), lors de son point presse.**

Ainsi, la structure pourra rester ouverte durant les travaux. »

Une promesse de campagne

Et de poursuivre avec visiblement une promesse de campagne, le groupe scolaire Bouvet pour 3 millions d'euros. « *Dès la fin des cours, à l'été 2023, nous allons entreprendre une rénovation totale de l'école,* explique Didier Fischer. *Isolation extérieure, VMC double flux, sols, peintures, tout va être repris pour les 40 % d'économie.* » Les travaux, qui doivent durer 18 mois, se feront en site occupé pour perturber le moins possible les enseignements. Deux modulaires vont être installés pour assurer la continuité des cours.

Restera enfin à moderniser « *de manière globale* », précise le maire, la résidence pour personnes âgées autonomes ainsi que l'éclairage des stades pour tout passer en LED. « *Au final, nous espérons réaliser en moyenne au moins 25 % d'économie sur l'ensemble des bâtiments communaux* », conclut le maire. Sans oublier la nouvelle mairie qui, visiblement, dans sa conception n'a pas pris en compte certaines données énergétiques. ■

GUYANCOURT

La Ville fait des économies d'énergie

La municipalité a pris des mesures comme la fermeture de sa piscine municipale pendant les vacances scolaires ou le réaménagement des horaires d'ouverture de l'hôtel de ville pour faire des économies d'énergie.

▶ PIERRE PONLEVÉ

En juillet dernier, le gouvernement a lancé un appel à la sobriété énergétique pour faire face à la flambée du prix des énergies et à la hausse exponentielle des coûts de production. Des augmentations tarifaires qui touchent tous les secteurs, particuliers comme entreprises. En réaction, de nombreuses communes ont décidé d'éteindre ou de réduire leur usage de l'éclairage public la nuit. L'agglomération de SQY est actuellement en réflexion sur le sujet.

La piscine Andrée-Pierre Vienot sera fermée pendant les vacances scolaires

La municipalité de Guyancourt, à l'instar d'autres, a décidé de prendre le taureau par les cornes. C'est pourquoi, elle a décidé d'adopter de nouvelles mesures et de renforcer ses actions pour une meilleure sobriété.

« *La Ville doit anticiper des augmentations drastiques des prix du gaz (+450 %) et de l'électricité (+25 %) sans bouclier tarifaire de l'État, puisque les communes comme Guyancourt (+ de 28 000 habitants) ne sont malheureusement pas aidées par l'État* », indique la Ville sur son site internet. « *Les décisions prises visent à limiter notre consommation de kWh et [à] faire des économies de fonctionnement* », précise-t-elle.

La commune souhaite agir sur différents équipements publics de son territoire. Pour le chauffage, la température des équipements administratifs va être abaissée à 19 °C, comme l'a annoncé la Première ministre Élisabeth Borne. « *La Ville fait cependant le choix de privilégier les enfants et de laisser les crèches, les écoles, les accueils de loisirs aux mêmes températures dans les mêmes conditions qu'habituellement* », rassure la commune.

ILLUSTRATION/LA GAZETTE DE SQY

La municipalité a pris de multiples mesures pour faire des économies d'énergie.

Par ailleurs, « *une rationalisation des mètres carrés* » est entreprise en déplaçant des réunions ou des manifestations dans des locaux plus adaptés et moins énergivores. Ensuite, l'hôtel de ville va réaménager ses horaires d'ouverture. Il sera fermé au public « tous les samedis du lundi 24 octobre 2022 jusqu'au vendredi 7 avril 2023 ». Le jeudi soir, l'hôtel de ville sera ouvert jusqu'à 20 heures et ce, même durant les vacances scolaires. Il y aura une « *ouverture de créneaux supplémentaires de rendez-vous pendant la semaine pour compenser la fermeture du samedi* ».

La piscine Andrée-Pierre Vienot de Guyancourt sera fermée pendant toutes les vacances scolaires (hors congés scolaires d'été). Néanmoins, elle continuera à être ouverte au public le dimanche, car « *la fermeture sur une seule journée ne représente pas de réelles économies d'énergie* », explique la Ville.

La réhabilitation énergétique, engagée depuis plusieurs années, se poursuit sur les équipements municipaux, notamment les écoles et les crèches. Quant à l'éclairage public, comme indiqué en préambule, il dépend de l'Agglomération. « *Les maires de Saint-Quentin-en-Yvelines sont en train de réfléchir, en lien avec les forces de sécurité, à la réduction de l'éclairage des rues.* »

Les illuminations de fin d'année seront présentes sous forme de LED

Pour ce qui relève de la commune, il y aura une limitation des éclairages extérieurs des équipements municipaux (hors stade). Noël ne sera pas sacrifié à Guyancourt, car les « *illuminations de fin d'année (qui seront toutes en LED) seront installées du 9 décembre au 2 janvier de 23 heures à 6 heures du matin (sauf les 24 et 31 décembre où elles seront maintenues toute la nuit)* », annonce la Ville. Enfin, les agents de la Ville vont limiter leurs déplacements « *en favorisant la visioconférence et en maintenant le télétravail. Ils vont également être sensibilisés aux gestes écologiques* », conclut la municipalité. ■

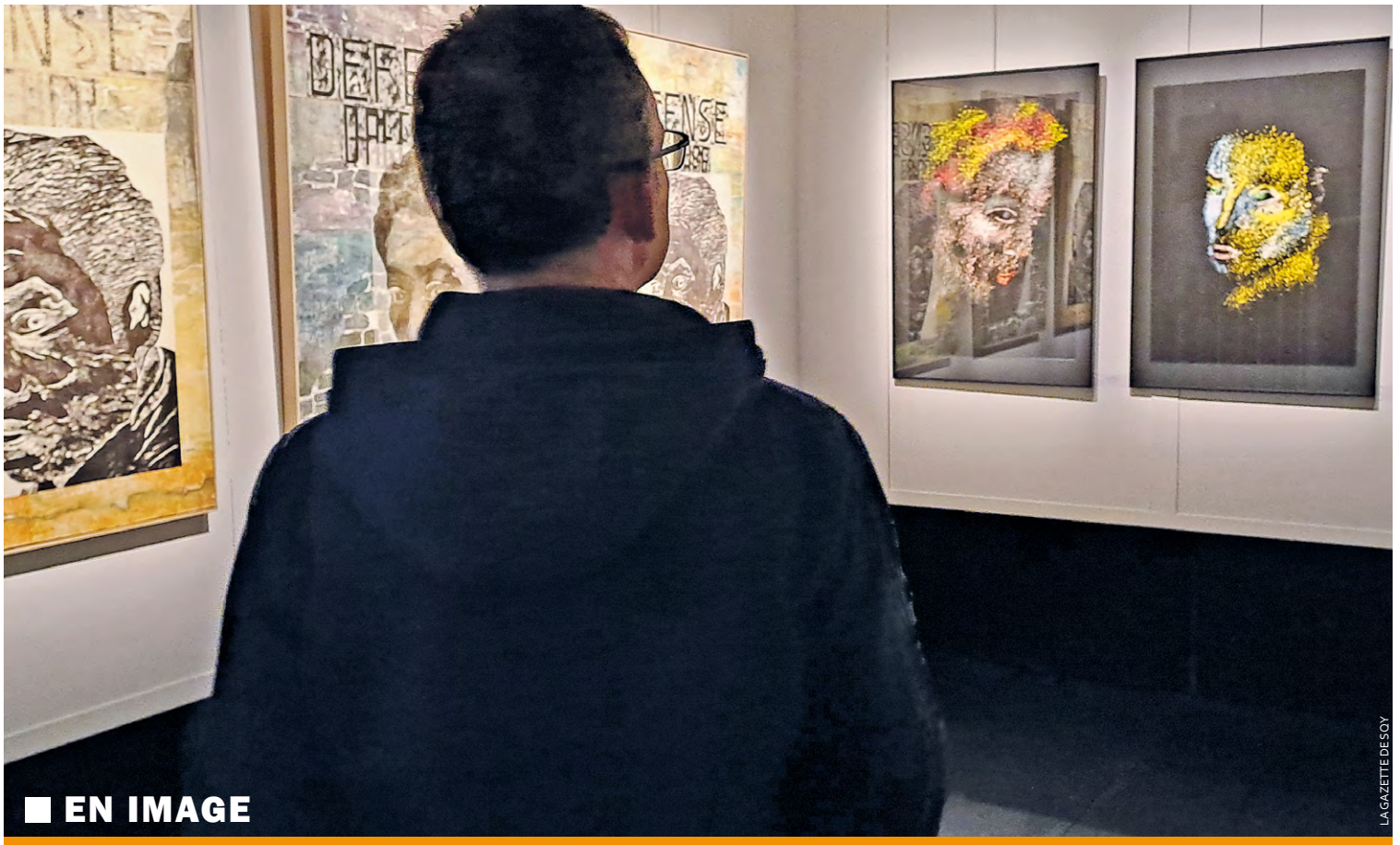

LA GAZETTE DE SQY

EN IMAGE

GUYANCOURT Huit artistes exposent leurs estampes dans la commune

Jusqu'au 4 décembre, la salle d'exposition située place Bérégovoy, à Guyancourt, accueille une exposition intitulée SensoriELLES. Huit artistes y présentent des estampes contemporaines. Différentes techniques sont ainsi représentées, comme le burin, la linogravure, l'estampe numérique ou le carton bois. « *Lorsque j'ai monté cette exposition, j'avais trois objectifs. D'une part, avoir une approche [...] permettant de découvrir la pluralité des techniques de gravure. Le 2e objectif, c'était d'avoir une approche sensorielle, car lorsqu'on grave, on est amenés à utiliser l'ensemble de nos sens.[...]* », explique Caroline Leite, commissaire de l'exposition et plasticienne faisant partie des huit artistes exposant, dont deux sont en situation de handicap et font partie de l'association Arts convergences. Un 9e artiste doit lui réaliser une bande sonore dans le cadre de cette exposition.

GUYANCOURT

Trois nouveaux conseils citoyens dans la commune

Cinq ans après celui du Pont du Routoir, trois nouveaux conseils citoyens ont vu le jour le 24 septembre. Ils concernent les quartiers Village/Villaroy/Europe ; Saules/Parc/Bouviers et les Garennes.

Depuis le 24 septembre, Guyancourt compte trois nouveaux conseils citoyens. Cinq ans après la création du premier conseil citoyen dans la commune, au Pont du Routoir, la Ville a donc décidé « *d'étendre cette instance participative, animée par des habitants et des acteurs locaux* », indique la municipalité dans un communiqué. Les quartiers Village/Villaroy/Europe ; Saules/Parc/Bouviers et les Garennes, sont ainsi également concernés par ces conseils. Pour rappel, les conseils citoyens peuvent entre autres « *proposer des aménagements de l'espace public, initier un projet événementiel ou participer à une manifestation déjà existante...* », indique le communiqué de la mairie. « *Le compte-rendu de leurs réunions sera visible sur le site de la Ville et chaque conseil organisera une assemblée* », ajoute la municipalité.

GUYANCOURT

Le climatologue Jean Jouzel, un invité prestigieux de la 31e Fête de la science de l'OVSQ

Jean Jouzel, climatologue mondialement reconnu, s'est rendu le mardi 11 octobre à l'OVSQ (Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), pour la 31e Fête de la science qui se déroulait du 11 au 16 octobre.

▶ PIERRE PONLEVÉ

Rattaché à l'UVSQ, l'OVSQ (Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) a organisé sa 31e Fête de la science du 11 au 16 octobre. Au programme, des ateliers pour les scolaires de l'école élémentaire jusqu'au lycée, et pour le grand public le week-end. Cette semaine a été tournée vers le climat, thème national choisi pour cette édition.

Jean Jouzel, célèbre climatologue ayant obtenu la médaille d'or du CNRS (la plus haute distinction scientifique française), mais également le prix Vetlesen (l'équivalent du prix Nobel pour les sciences de la vie et de la terre, Ndlr), était présent le mardi 11 octobre pour assister à la projection du documentaire « *Jean Jouzel, dans la bataille du siècle* », de Brigitte Chevet, dans l'amphithéâtre G. Mégie, qui a fait salle comble pour l'occasion. Également président de Météo et Climat, une association d'utilité publique fondée en 1852 tournée vers le grand public, la communauté scientifique et les décideurs politiques, pour sensibiliser au changement climatique, Jean Jouzel souhaite appuyer sur l'urgence climatique que nous vivons actuellement.

La Gazette a eu le privilège de lui poser quelques questions. « *Ici, nous sommes dans une maison que je connais bien, j'y suis comme chez moi*, plaisante celui qui garde son éternel sourire malgré l'urgence de la situation climatique. *Je me suis occupé, il y a 20 ans, des dossiers de la construction de cette structure. J'avais un bureau dans la maison de maître, il y a quelques années.* » Invité prestigieux de cette 31e Fête de la science, le climatologue a expliqué que « *le message le plus important à faire passer, c'est de faire prendre conscience aux gens, et notamment aux jeunes (venus nombreux) qui sont plus concernés par les conséquences du réchauffement climatique, qu'il est vital de mettre les bouchés doubles pour atteindre les objectifs fixés, comme celui de diminuer de 55 % les émissions de CO2 d'ici 2030* ».

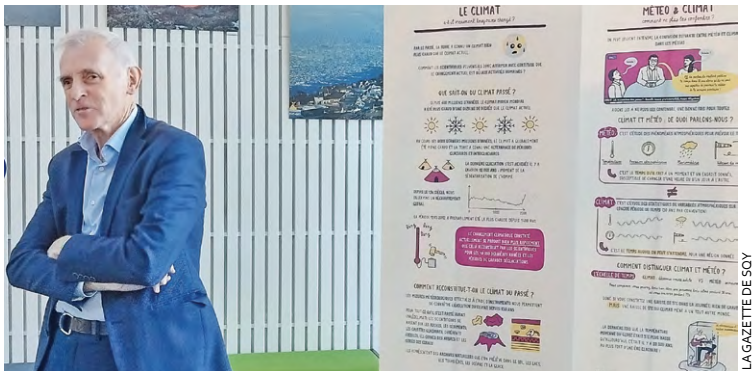

LA GAZETTE DE SQY

Jean Jouzel a assisté à la projection du documentaire « *Jean Jouzel, dans la bataille du siècle* » et est venu répondre aux questions de nombreuses personnes dont beaucoup d'étudiants.

« *La politique gouvernementale me satisfait dans les textes. Je suis assez en phase avec l'objectif de la loi énergie-climat qui vise à l'horizon 2050 d'atteindre la neutralité carbone. Cette loi s'appuie sur le diagnostic de la communauté scientifique. Par ailleurs, sur la façon d'agir, il y a beaucoup de bonnes choses qui ont été proposées avec la convention citoyenne pour la transition écologique* », poursuit-il.

Cependant, le spécialiste apporte un discours plus nuancé dans les faits. « *Je suis d'accord avec les objectifs, mais on s'y prend trop tard selon moi. Un de mes regrets, c'est le retard sur le développement des énergies renouvelables. Nous devrions aujourd'hui être à 24 % et nous avons déjà 4 % de retard.* » Pour illustrer ses propos, Jean Jouzel prend l'exemple de l'éolien. « *Il y a 5 000 éoliennes en mer en Europe, il n'y en a pas encore une qui soit raccordée au réseau en France* », se désole-t-il.

D'ici 2030, le gouvernement souhaite atteindre 40 % d'énergies renouvelables en France. « *Ce n'est pas faisable, c'est souhaitable. Donc allons-y maintenant, il faut tenir les engagements pris.* » À une question sur les climatosceptiques, Jean Jouzel répond « *que l'on peut toujours discuter, entendre les arguments de chacun. Le climat a toujours changé, cela est vrai. Mais le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) démontre que les activités humaines sont en train de prendre le pas sur la variabilité naturelle du climat de façon certaine. Il y a 1,1 degré de hausse à cause des activités humaines depuis le début du XXe siècle* », conclut le climatologue. ■

L'UVSQ bien placée à l'international

L'UVSQ (Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) est placée en très bonne position dans le classement international annuel des universités par discipline. Publié en juillet dernier, le classement de Shanghai place l'UVSQ à la 13e place mondiale en sciences de l'atmosphère et à la 29e place mondiale en sciences de la Terre. « *L'UVSQ y côtoie les meilleures universités et plus particulièrement l'université Paris-Saclay avec laquelle elle fusionnera en 2025. Celle-ci confirme sa place de 1re mondiale en mathématiques et de 9e en physique et se classe dans 25 autres disciplines* », précise le site internet de l'université.

TRAPPES

La réouverture de la médiathèque Anatole France repoussée au 15 novembre

L'équipement, en travaux depuis six mois, devait initialement rouvrir mi-septembre. Mais des retards dans la fourniture de certains matériaux ont bloqué l'avancement du chantier.

▶ ALEXIS CIMOLINO

Mi-septembre, puis mi-octobre, et finalement… le 15 novembre. La réouverture de la médiathèque Anatole France, à Trappes, n'a cessé d'être reportée. L'équipement, appartenant au réseau des médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), subit depuis avril des travaux, notamment de rénovation thermique. Travaux qui ont pris du retard en raison de problèmes d'approvisionnement dans certains matériaux.

« *Les entreprises se sont retrouvées elles-mêmes en retard par rapport à ce qui était prévu initialement*, explique Pascal Visset, directeur du réseau des médiathèques de l'agglomération, joint par *La Gazette*. *Et forcément, comme tous les corps de métiers qui interviennent se succèdent, s'il y en a un qui ne peut pas intervenir car il a une rupture dans une fourniture de matières premières ou de matériel, tout le reste est bloqué. On a cumulé des retards de cette nature.* »

« *On est vraiment dans la dernière bonne ligne droite* »

Il évoque « *toute la situation au niveau international* » et globalement « *toutes les crises qui se croisent les unes avec les autres, le renchérissement des coûts…* », comme facteurs perturbant l'avancement des travaux, selon ce qui aurait été rapporté par « *la direction des bâtiments* », qui est « *en contact direct avec les intervenants* ». « *Je crois qu'à un moment aussi il a été question de disponibilité en personnel* » dans les entreprises intervenant sur le chantier, ajoute le directeur du réseau des médiathèques. Un chantier dont les panneaux affichent encore, pour l'un d'entre eux, une livraison ce mois-ci, et pour un autre, une fin prévisionnelle des travaux au troisième trimestre 2022. Mais l'échéance du 15 novembre prochain devrait cette fois être la bonne, tente de rassurer Pascal Visset.

LA GAZETTE DE SQY

Les panneaux affichent encore, pour l'un d'entre eux, une livraison ce mois-ci, et pour un autre, une fin prévisionnelle des travaux au troisième trimestre 2022.

« *C'est une date que la direction qui coordonne les travaux nous a donnée comme étant vraiment la plus fiable qu'ils pouvaient nous donner. On est à un mois, et à priori, ça avance dans le bon sens, il y a eu des réunions sur place dernièrement, on réfléchit à la signalétique, donc là on est vraiment dans la dernière bonne ligne droite* », assure-t-il. Pour rappel, les travaux consistent en une rénovation thermique et de l'économie d'énergie (remplacement des chaudières à gaz et de la régulation, renforcement de l'isolation extérieure, remplacement de toutes les menuiseries simple vitrage bois, isolation du plancher bas sur parking, remplacement des éclairages type fluo-compact par des LED), ainsi qu'une amélioration du confort d'hiver et d'été sans faire appel à une climatisation. « *Il y avait aussi un changement au niveau des accès, pour sécuriser un peu mieux la médiathèque, notamment lorsqu'elle est fermée* », souligne Pascal Visset. « *C'était vraiment une rénovation assez conséquente* », résume-t-il. Coût total de l'opération : 2,2 millions d'euros, dont environ 475 000 subventionnés par la Région. ■

Même problème pour la médiathèque des 7 Mares, à Élancourt

Elle devait rouvrir le 4 octobre mais, comme celle de Trappes, la médiathèque des 7 Mares, à Élancourt, affiche toujours porte close en raison de retards dans ses travaux.

« *Je ne pourrai pas vous donner une date fixe de réouverture. On est en cours d'évaluation du temps de réinstallation des mobiliers, d'organisation des opérations de nettoyage, pour qu'on puisse tout remettre, faire quelques modifications sur les lignes électriques… On va fixer la date, normalement c'est pour fin novembre-début décembre,* fait savoir Pascal Visset, directeur du réseau des médiathèques de Saint-Quentin-en-Yvelines. *C'est la même problématique de fourniture de matériaux qui ont bloqué certains corps qui devaient intervenir, et comme ils ne sont pas intervenus, ça a bloqué les autres.* » L'équipement, en chantier depuis juin, subit une rénovation thermique. Le montant des travaux s'élève à 1,4 million d'euros.

CRÉATEUR D'ESPACE
POUR UNE VILLE APAISÉE
EN MOUVEMENT

INDIGO GROUP

www.group-indigo.com

INDIGO GROUP, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 160 044 282€ - Tour Voltaire, 1 place des Degrés – 92 800 PUTEAUX/LA DEFENSE, RCS Nanterre 800 348 146. Réalisation : Agence Bergamote.

COIGNIÈRES

La conciliation de justice, une solution intéressante pour régler un litige du quotidien

Le conciliateur de justice a un rôle crucial dans la résolution de litiges du droit civil. Focus sur Christian Badé, conciliateur de justice basé à Coignières.

▶ PIERRE PONLEVÉ

Christian Badé est un personnage emblématique. Juriste de formation, celui qui a obtenu une maîtrise de droit international a commencé sa carrière en tant que juriste de droit privé. Passé par plusieurs entreprises prestigieuses (McDonnell Douglas, Matra, EADS, GDF Suez…), le retraité de 68 ans a toujours fait du droit, dans le privé, pour régler des problèmes personnels ou concernant des proches.

Depuis trois ans, il agit bénévolement dans l'intérêt des personnes. « *C'est une vocation. Devenir conciliateur de justice est ma façon de rendre service aux gens. Cela me permet également d'entretenir la mécanique intellectuelle* », confie-t-il à *La Gazette*.

Avant une assignation en justice, les conflits (qui peuvent être de différentes natures, lire encadré) peuvent être réglés avec l'aide d'un conciliateur de justice. Il prend connaissance successivement de chaque position pour se mettre à tour de rôle « *dans la tête* » de chaque interlocuteur, afin d'amener les parties à « *converger vers un point d'équilibre où l'accord semble correct pour les deux, où chacun trouve son compte* ».

75 affaires traitées à Coignières et alentour depuis le début de l'année

Concrètement, lorsqu'un litige intervient, le demandeur (la personne qui fait appel au conciliateur) peut saisir un conciliateur de justice qui conviera le défendeur (la personne ou la société mise en cause par le demandeur) pour qu'une solution soit trouvée. « *Dans les affaires dont je suis saisi, et c'est un phénomène nouveau, il y a de plus en plus de demandes de conciliation de la part des avocats de demandeurs pour éviter tant que faire se peut d'aller en justice* », explique Christian Badé.

À l'issue de son intervention, trois situations peuvent se présenter. Soit les deux parties tombent d'accord et là un constat d'accord amiable est rédigé, qui peut faire l'objet d'une homologation par un juge (ce qui lui donne force exécutoire, comme un jugement), soit aucune solution n'est trouvée ce qui donne lieu à un constat d'échec. Enfin, un constat de carence est dressé si une partie ne se présente pas. Constats d'échec et de carence donnent droit au demandeur d'aller en justice.

LA GAZETTE DE SQY

Christian Badé a reçu *La Gazette* dans son bureau situé à la mairie de Coignières.

Depuis le début de l'année, 75 affaires à Coignières et ses environs ont été traitées par le conciliateur, dont un tiers qui concernent des litiges de consommation (malfaçons, produits défectueux, contrats de services…). « *Ce type de litige est en forte augmentation.* » Des affaires peuvent être réglées en 48 h. Quant aux « *gros dossiers* » (actuellement il en a trois), ils peuvent prendre plusieurs mois.

En seconde position, arrivent les conflits de voisinage. Ils peuvent concerner le domaine immobilier ou les nuisances sonores ou visuelles (notamment les espaces verts). « *Les nuisances sonores font partie des plus compliquées à gérer car, contrairement aux autres, il faut prouver qu'elles existent. Tout d'abord, il convient d'identifier clairement la personne à l'origine du trouble et recueillir ses coordonnées* », précise Christian Badé. « *Ensuite, en l'absence de témoignages de voisins également incommodés, voire de procès-verbal de police, il sera difficile de faire comprendre à l'auteur des troubles qu'il pourrait être sanctionné par la justice.* »

« *Le contact humain est primordial pour un conciliateur. Quand les personnes me rencontrent, elles voient que je suis là pour les aider. Il faut être calme, diplomate, psychologue et savoir raisonner les gens, toujours dans la bienveillance. Gagner la confiance du défendeur, c'est très important. Quand j'interviens, je lui fais comprendre que cela peut être une chance pour lui de mettre rapidement un terme au conflit plutôt que d'aller en justice* », poursuit-il.

Enfin, le travail de préparation en amont, obligatoire pour la résolution du conflit, est très important. « *Il faut arriver le jour de la conciliation avec une solution plausible, un "juste milieu", comme dirait Aristote* », conclut-il, sourire aux lèvres. ■

Où trouver un conciliateur de justice ?

Le champ d'action du conciliateur de justice est vaste. Il peut régler des conflits de différentes natures comme les relations entre un bailleur et un locataire, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre personnes, les litiges entre commerçants, ainsi que conflits et troubles du voisinage. Pour les Coignériens(nes) et les habitants des communes environnantes, le conciliateur de justice est disponible sur rendez-vous le premier et le troisième mardi de chaque mois, à la mairie de Coignières. Le site internet www.conciliateursdefrance.fr répertorie également la permanence du conciliateur de justice le plus proche de son domicile.

ÉLANCOURT

C'est parti pour les votes du budget participatif

Du 15 octobre au 15 novembre, les Élancourtois âgés de plus de 11 ans peuvent voter pour leurs projets favoris dans le cadre du premier budget participatif communal.

Après le dépôt des projets, les votes. Depuis le 15 octobre, tous les habitants d'Élancourt âgés de plus de 11 ans peuvent voter pour les projets en lice dans le cadre du premier budget participatif de la commune. Les votes se clôtureront le 15 novembre et les résultats seront connus le 21 novembre. À la fin, il n'en restera que trois. Pour faire partie de ces trois lauréats, un projet, doit « *être d'intérêt général, accessible librement et gratuitement ; être situé sur un terrain public appartenant à la commune, avoir un coût inférieur ou égal à 37 500 euros, être suffisamment précis et argumenté pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité* », détaille le dernier journal municipal, rappelant que le budget participatif « *est une occasion concrète pour tous les citoyens de participer à la vie municipale* ». Pour voter, rendez-vous sur elancourt.fr.

EN BREF

YVELINES

Le département des Yvelines lance Les rendez-vous de la rénovation énergétique

Depuis janvier, le département des Yvelines déploie le programme SARE1 de l'ADEME. Ce programme vise à aider tous les Yvelinois (sans conditions de ressources) à se repérer et à se faire accompagner dans la rénovation énergétique de leur logement.

Depuis le 15 octobre et jusqu'au 13 décembre, le Département a lancé Les rendez-vous de la rénovation énergétique. Il propose, gratuitement et sur tout le territoire, plusieurs animations informatives et pratiques pour bien rénover son logement et vivre plus confortablement. Un programme d'animations pour apprendre à réduire sa facture énergétique. Chaque Yvelinois peut profiter de diverses animations proposées sur tout le département et bénéficier de conseils gratuits pour son projet de rénovation énergétique. Parmi les temps forts des rendez-vous : — des conférences, webinaires, permanences… organisés par les structures de mise en œuvre du SARE sur le territoire yvelinois, en partenariat avec des EPCI/communes, — un escape game gratuit et ouvert à tous sur le thème de l'énergie et du climat (samedi 22 octobre, au Jardin des arts, place André-Malraux, à Saint-Germain-en-Laye), — un nomad appart : un « *camping-car* » consacré aux économies d'eau et d'énergie, et au confort dans l'habitat (L'Étang-la-Ville, le 22 octobre), afin d'aider les ménages à découvrir comment mieux maîtriser leur budget et améliorer le confort dans leur logement.

Plus de 5 500 ménages yvelinois modestes ont été accompagnés par le Département dans la rénovation énergétique de leur logement. En élargissant cet accompagnement à l'ensemble des Yvelinois, le Département participe à créer un vaste mouvement de rénovation énergétique de son parc de logements privés et insuffle ainsi l'élan vers la sobriété énergétique. ■

GUYANCOURT

Un formulaire pour choisir le nom du futur parc urbain du quartier des Savoirs

Pour les intéressés, la commune a mis en place un formulaire sur son site internet pour proposer le nom du futur parc urbain du quartier des Savoirs.

La commune aime faire participer ses habitants à travers divers sondages. « *En février et mars 2019, 108 habitants avaient participé au sondage pour dénommer le quartier des Savoirs* », précise la commune sur son site internet. Désormais, c'est pour trouver le nom du parc urbain du quartier des Savoirs que la commune sollicite ses administrés. « *L'aménagement du quartier des Savoirs est accompagné d'une concertation avec les habitants depuis de nombreux mois* », continue la municipalité. Pour rappel, le quartier des Savoirs se situera à l'emplacement de l'ancienne usine de Thales, sur un terrain de 3,5 hectares. C'est en faisant une proposition via un formulaire disponible sur le site internet de la ville que les habitants peuvent participer à la dénomination du parc urbain.

SQY

Nouvelle enquête publique sur le PLUi

À partir du mercredi 19 octobre et jusqu'au lundi 21 novembre, une nouvelle enquête publique sur le PLUi aura lieu.

Une enquête publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) se déroulera du mercredi 19 octobre au lundi 21 novembre 2022. « *Saint-Quentin-en-Yvelines a prescrit le 1er avril 2021 la modification de son Plan local d'urbanisme intercommunal* », précise SQY. « *Cette modification a été engagée, entre autres, pour permettre d'accompagner et maîtriser le développement urbain et mettre en place des protections paysagères et environnementales* », précise l'Agglomération. Un commissaire enquêteur assurera une permanence le mercredi 19 octobre, de 16 h à 19 h, à la mairie de Montigny. Une seconde permanence aura lieu le lundi 7 novembre, de 16 h à 19 h, à la mairie de Trappes. La dernière permanence se déroulera le lundi 21 novembre, de 14 h à 17 h, à l'hôtel d'agglomération de SQY.

Être équipier de collecte, c'est embellir et entretenir votre cadre de vie

En 2021, c'est

+ de 1000

équipiers de collecte

www.sepur.com

Suivez-nous sur :

Sepur

Engagés pour l'avenir
de nos territoires

FAITS DIVERS SÉCURITÉ

► PIERRE PONLEVÉ

Élancourt
Des violences conjugales qui l'ont mené en prison

Un homme de 30 ans coupable de violences conjugales est passé devant le tribunal. Il a écopé de trois ans de prison dont deux ans ferme avec mandat de dépôt et un an de sursis probatoire.

Le 3 octobre dernier, les fonctionnaires du groupe flagrant délit de la sûreté urbaine d'Élancourt se sont rendus dans un foyer social à la suite d'un signalement de violences conjugales formulé la veille, sur la Plateforme nationale d'aide aux victimes (PNAV). Sur place, la personne à l'origine du signalement a confirmé aux policiers les faits et a désigné l'appartement de ses voisins absents.

Les recherches effectuées par les enquêteurs ont permis d'établir un rapprochement avec une autre affaire que le groupe violences aux personnes avait traitée. Ils ont pu ainsi identifier la victime, une femme, et l'auteur, un homme âgé de 30 ans qui habite à Aubervilliers.

Les deux affaires ont été jointes et l'audition du voisin a révélé l'existence de violences antérieures avec notamment des appels aux secours lancés par la victime au début du mois d'août. Le travail d'enquête et les auditions des différents protagonistes ont permis de reconstituer les faits de manière précise.

Après un premier épisode de violences conjugales au début du mois d'août 2022, une nouvelle dispute a éclaté le 2 octobre, vers 2 h du matin. La victime, qui souhaitait quitter l'appartement, a été bousculée et projetée au sol. Elle a également été menacée puis blessée au bras avec une paire de ciseaux.

Elle est parvenue, malgré tout, à quitter le foyer pour se réfugier dans la rue où elle a appelé au secours. Un passant, constatant que la femme était en sang, a appelé les secours. C'est à ce moment-là que l'homme qui venait de violenter sa compagne s'en est pris à l'homme qui a appelé les secours. Celui-ci a été projeté au sol par l'auteur qui le rouait de coups et a tenté de le piquer avec ses ciseaux, sans succès. Le passant est parvenu à se soustraire à l'agresseur. L'homme attaqué a immédiatement appelé les sapeurs-pompiers. L'agresseur a pris la fuite. Il a été interpellé trois jours plus tard, le 5 octobre.

Lors de son audition, il a reconnu les faits reprochés et a justifié

ILLUSTRATION/LA GAZETTE DE SQY

Un homme violent avec sa compagne a également tenté d'attaquer un passant qui secourait cette dernière.

l'agression du passant par un accès de rage car il avait imaginé une relation entre sa compagne et ce dernier.

La femme du mari violent s'est présentée à l'unité médico-judiciaire et s'est vu délivrer 31 jours d'ITT. Sur instruction du parquet, le mis en cause a été déféré en vue d'une comparution immédiate le 7 octobre. Il a été condamné à trois ans de prison dont deux ans ferme avec mandat de dépôt et un an de sursis probatoire. ■

Élancourt Six mois de prison pour un homme qui a frappé et craché un conducteur de bus

Un homme de 36 ans a écopé de six mois de prison ferme suite à son passage devant le tribunal. Il avait frappé et craché au visage d'un chauffeur de bus à Élancourt.

ILLUSTRATION/LA GAZETTE DE SQY

Les policiers ont arrêté un homme ivre qui s'en est pris à un chauffeur de bus.

Un homme de 36 ans est passé en comparution immédiate le mardi 11 octobre pour avoir frappé un conducteur de bus et lui avoir craché au visage. Les faits remontent à quelques jours plus tôt.

Un soir, à 21 heures, l'homme était monté dans un bus à Élancourt avec une canette de bière à la main. Le chauffeur lui avait alors demandé de sortir du bus, mais l'homme avait refusé d'obéir.

« *Énervé, l'homme avait renversé sa boisson. Il s'était dirigé vers le chauffeur. Puis il s'était faufilé derrière la vitre de protection. Il lui avait ensuite asséné plusieurs coups de poing. À cela s'étaient ajoutés des crachats en plein visage. De nombreux crachats* », relate un article de *78actu*.

Immédiatement prévenue, la police s'était rendue sur place pour conduire l'homme au commissariat. Là, un dépistage d'alcoolémie avait révélé un taux de 1,10 gramme d'alcool dans le sang et ce, sept heures après son arrestation. « *Ce qui laisse imaginer son taux au moment des faits, sachant que l'on perd environ 0,15 gramme par heure. Mathématiquement, on dépasse les deux grammes* », poursuit l'article de nos confrères.

Six mois de prison ferme

Lors de son procès, l'homme a expliqué aux juges « *qu'il boit à cause d'une vie difficile faite d'errance. Je me suis mal comporté. Pardon. L'alcool, c'est fini. Ça ne se reproduira plus* ». Le procureur de la République a estimé qu'au vu de sa situation (l'homme est connu sous deux identités et pour des vols, il est également sous le coup d'une OQTR, c'est-à-dire une Obligation de quitter le territoire français), un maintien en détention est la seule solution pour lui. Les juges ont décidé de six mois de prison ferme pour lui. ■

Coignières Il tente de voler le portefeuille d'un couple qui dînait dans un restaurant

Un homme a été retrouvé grâce à la plaque d'immatriculation de sa voiture. Il avait tenté de dérober le portefeuille d'un couple qui était attablé dans un restaurant.

Le 28 mai 2022, dans un restaurant situé à Coignières, une femme était attablée avec son conjoint lorsqu'elle a remarqué qu'un homme était en train de fouiller dans la veste de son mari, qui était posée sur sa chaise. L'individu a tenté de voler le couple selon la technique dite du dos à dos. Voyant cela, la femme a essayé d'attraper le bras du voleur qui a pris la fuite. En l'agrippant ainsi, la femme a réussi à lui faire lâcher son butin. Un serveur présent au moment des faits a poursuivi l'auteur et son complice. Ces derniers se sont enfuis, mais le serveur a eu la présence d'esprit de relever la plaque d'immatriculation de la voiture des voleurs.

Les investigations menées à partir de l'identification de ce véhicule non volé ont permis d'établir que son propriétaire, un homme âgé de 41 ans demeurant à Stains, était déjà connu pour des faits de vols de cartes bancaires dans les restaurants avec le même mode opératoire.

Au cours d'un tapissage photographique, la victime a identifié formellement l'homme qui avait tenté de la détrousser. Ce dernier a été convoqué et placé en garde à vue par les enquêteurs du Groupe des atteintes aux biens (GAB). Le voleur a reconnu les faits mais a refusé de dénoncer son complice. Les policiers lui ont reproché en plus la conduite d'un véhicule automobile sans permis de conduire valide, fait qu'il a admis.

Présenté en comparution immédiate le 7 octobre 2022, le mis en cause a été condamné à six mois de prison ferme avec mandat de dépôt. ■

Trappes Un trafic de motos volées démantelé

Un trafic de motos volées a pris fin. Trois hommes, originaires de Trappes, étaient commandés par un homme via le réseau social Snapchat.

Le jeudi 13 octobre, trois hommes, originaires de Trappes et âgés d'une vingtaine d'années, sont passés en comparution immédiate pour un trafic de motos volées. C'est sur le réseau social Snapchat que le commanditaire agissait.

Tout commence par le vol d'une moto de marque BMW. Équipée d'un traceur GPS, la moto subtilisée en janvier dernier a été suivie dans un premier temps à Trappes, puis à Chanteloup-les-Vignes. Les policiers font des réquisitions téléphoniques. Ils récupèrent trois numéros de trois individus originaires de Trappes, déjà connus des services de police. Un nouveau vol a eu lieu fin janvier dans le même secteur. Cette fois-ci, il s'agissait d'une moto de la marque Yamaha. Le visionnage des caméras de surveillance a permis d'identifier les trois individus. Lorsqu'il commettait un larcin, un des jeunes portait un survêtement de football aux couleurs du Real de Madrid donc il était facilement identifiable.

L'homme portera son survêtement sur d'autres vols de motos commis en février à Élancourt ainsi qu'à Guyancourt.

Leur mode opératoire était simple. Le contact sur Snapchat leur donnait une adresse. Ensuite, ils arrivaient avec une camionnette sur place pour charger la moto à l'intérieur. « *La camionnette était louée contre 50 ou 60 euros pour la journée sur Leboncoin* », a indiqué un des trois prévenus durant l'audience. Pour chaque vol de deux-roues, les malfrats touchaient entre 300 et 500 euros chacun ; quant au commanditaire, il les revendait le double.

Durant le procès, sept victimes ont été identifiées. Plus de 10 000 euros ont été réclamés par les avocats des parties civiles pour les préjudices matériels et moraux reçus. Au total, ce seront 4 000 euros que les voleurs devront rembourser. En ce qui concerne les trois mis en cause, ils ont tous été déclarés coupables à différents niveaux. Un a été condamné à 12 mois de prison dont six mois avec sursis. Le second à neuf mois de prison et le dernier à 12 mois de prison. Il est également interdit de séjour dans la commune pendant 5 ans. « *Dans cette affaire, un mineur a également été mis en cause, petit frère d'un des prévenus. Il a été convoqué pour une audience ultérieure* », relate *78actu*. ■

FAITS DIVERS SÉCURITÉ

► ÉLODIE PICARD

Mantes-la-Ville 85 000 euros en arnaquant des enfants sur Instagram

Les enfants envoyaient une photo de la carte de crédit de leurs parents en espérant avoir de la monnaie fictive sur Fortnite en échange.

ILLUSTRATION/LA GAZETTE EN YVELINES

Pas moins de 31 victimes ont déposé plainte.

Interpellés le 5 octobre dernier à leur domicile à Mantes-la-Ville, trois jeunes de 18 à 19 ans ont été déférés le lendemain devant le tribunal judiciaire de Versailles et placés sous contrôle judiciaire. Mineurs au moment des faits, ils sont suspectés d'avoir monté une arnaque sur Instagram grâce au jeu Fortnite. Pas moins de 31 enfants ont été approchés sur Instagram. Les arnaqueurs demandaient des codes de validation et une photo de la carte bancaire des parents en échange d'argent fictif du jeu. Pour certains, ils se sont fait passer pour des conseillers bancaires. Appelant les titulaires des cartes, ils leur faisaient croire qu'ils étaient victimes de fraude, ce qui leur permettait d'obtenir des codes de validation et d'effectuer des virements sur leur compte personnel. Identifié par leurs adresses IP, mails et postales, le trio aurait prélevé 85 000 euros au total.

20 000 euros ont été retrouvés chez un des suspects âgés de 19 ans. Ses parents font l'objet d'une procédure pour recel de bien obtenu à l'aide d'une escroquerie : un téléviseur acheté avec le compte d'une des victimes se trouve dans le salon au domicile familial à Mantes-la-Ville. La mère avait 3 400 dollars dans son sac à main. L'enquête se poursuit pour vérifier d'éventuelles autres victimes, informe *Mantes Actu*. ■

Les Mureaux Course-poursuite pour 2 kg de cannabis

Une course-poursuite a eu lieu le 30 septembre dernier. Deux jeunes hommes ont pris la fuite face à la BAC. Ils transportaient 2 kg de cannabis dans leur voiture.

Le 30 septembre dernier, un équipage de la BAC a remarqué un véhicule qui roulait à vive allure et franchissait un stop sans s'arrêter. Malgré les avertisseurs sonores et lumineux, le véhicule a continué sa course tout en accélérant et prenant la fuite. De nombreux risques inconsidérés ont été pris par le conducteur, mettant en danger les autres usagers et piétons, pendant que le passager se débarrassait d'un objet par la fenêtre. Parvenant à la hauteur du véhicule et lui sommant de s'arrêter, le véhicule administratif a été délibérément percuté par ce dernier qui a fini par s'immobiliser.

Deux jeunes hommes âgés de 23 et 24 ans et demeurant aux Mureaux ont été interpellés. L'un d'eux était porteur de résine de cannabis et une forte odeur se dégageait de l'habitacle. De retour au service, 2 kg de résine de cannabis ont été retrouvés en fouillant le véhicule. Au cours des auditions, le conducteur a reconnu le refus d'obtempérer tout en niant la détention de matières stupéfiantes. Il a précisé qu'elles appartenaient au passager. Le deuxième individu a admis dans un premier temps être le propriétaire des produits stupéfiants avant de se rétracter et de désigner le conducteur. Déférés devant la justice en vue d'une comparution immédiate, le principal mis en cause a été condamné à 6 mois d'emprisonnement et le second a été libéré. ■

Mantes-la-Jolie Un escroc visé par deux plaintes pour abus de faiblesse

L'homme de 30 ans surfacturait ses clients. Absence de devis, contrats non-conformes à la réglementation ou encore usurpation de la qualité d'artisan lui sont reprochés.

Un homme de 30 ans, résidant à Porcheville, a été visé de deux plaintes pour abus de faiblesse. Il avait créé l'entreprise Villette couvreur en 2017. L'individu démarchait principalement des personnes âgées dans les Yvelines et en Eure-et-Loir et profitait de leur vulnérabilité pour leur imposer des travaux surfacturés. 40 000 euros ont été perçus pour des prestations expertisées à 3 000 euros. Sévissant en dépit de toute notion d'éthique, il était visé par plusieurs plaintes. Faisant l'objet d'un mandat d'arrêt dans le cadre d'une affaire distincte de vol, recel et d'abus de confiance, c'est dans ce cadre qu'il était interpellé fin août et écroué à la prison de Bois-d'Arcy. L'homme profitait d'une mesure de semi-liberté pour retourner chez une de ses victimes pour la relancer. Le mardi 4 octobre, les enquêteurs ont procédé à son extraction et l'ont placé en garde à vue. En audition, il a nié les faits, tout en admettant paradoxalement certaines carences dans ses pratiques commerciales. Déféré au tribunal judiciaire de Versailles dans le cadre d'une comparution immédiate, le jugement est reporté au 1er décembre et, dans cette attente, il a été placé sous contrôle judiciaire. ■

SPORT

▶ ALEXIS CIMOLINO

Cyclisme Championnats du monde sur piste : cinq jours de feu à Saint-Quentin-en-Yvelines

À moins de deux ans des JO dont il sera site hôte, le Vélodrome national a accueilli les Mondiaux du 12 au 16 octobre. La France y a remporté 7 médailles, dont 3 en or.

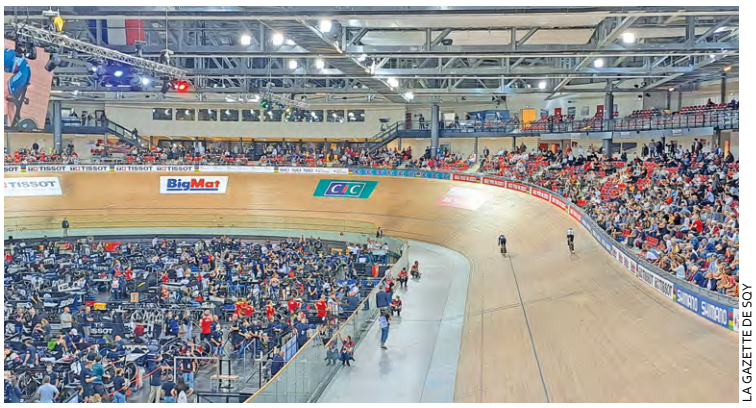

LA GAZETTE DE SQY

Selon le directeur du programme olympique, le bilan français est « *très bon* » avec 7 médailles dont 3 en or, comme ici celle de Mathilde Gros en vitesse.

Le Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) a accueilli, du 12 au 16 octobre, les championnats du monde de cyclisme sur piste pour la 2e fois de son histoire après 2015. À domicile, l'équipe de France y a décroché 7 médailles dont 3 en or lors de ce rendez-vous phare, à moins de deux ans des JO de Paris 2024, dont les épreuves de cyclisme sur piste auront lieu dans cette enceinte.

Après deux premiers jours compliqués, marqués par une seule médaille, en bronze, et des déceptions sur certaines épreuves, le compteur tricolore s'est accéléré, puis sont arrivées les breloques dans le plus beau métal. D'abord grâce à Mathilde Gros. La pistarde de 23 ans a triomphé sur la vitesse individuelle en battant les Allemandes Emma Hinze, double tenante du titre, en demie, puis Lea Sophie Friedrich en finale. Elle a été imitée le lendemain par sa coéquipière du sprint, Marie-Divine Kouamé, sur le 500 m. Cette dernière, qui disputait, à 20 ans, ses premiers Mondiaux, a été l'une des sensations et des révélations de ces cinq jours. Plus expérimenté, Benjamin Thomas, 27 ans et quatre titres mondiaux à son actif, en a ajouté un 5e en l'emportant sur la madison, aux côtés de Donovan Grondin, le dimanche.

Ça tombe bien, deux de ces trois épreuves (vitesse individuelle et madison) figurent au programme des JO. À ne pas oublier non plus, les médailles d'argent en omnium masculin, avec encore Benjamin Thomas, mais également sur la madison féminine et le kilomètre masculin, ainsi que la médaille de bronze en poursuite par équipes femmes, qui avait inauguré la moisson française le jeudi.

Cette dernière a d'ailleurs été remportée par une locale de l'étape, Clara Copponi. La coureuse de 23 ans, membre du Vélo club Élancourt-Saint-Quentin-en-Yvelines (VCESQY-team Voussert), faisait équipe avec Valentine Fortin, Marion Borras et Victoire Berteau sur cette épreuve. Elle a aussi décroché l'argent deux jours plus tard sur la madison aux côtés de Valentine Fortin.

Deux autres coureurs du VCESQY-team Voussert étaient alignés lors de ces Mondiaux, mais Timmy Gillion et Quentin Lafargue n'ont eux pas décroché de médaille. Le premier cité, démarreur de l'équipe de France de vitesse, a été éliminé en quarts de finale aux côtés de Sébastien Vigier et Rayan Helal, dans ce qui reste comme le point noir de ces Mondiaux côté français. Dans cette épreuve où l'équipe de France obtenait régulièrement des médailles lors des échéances internationales, les Bleus ont cette fois été perturbés par un faux départ adverse lors de leur quart face à l'Allemagne. Mais « *quand on regarde le 1er tour, on fait le 3e temps, donc on doit s'appuyer là-dessus* », relève Grégory Baugé, l'entraîneur du sprint.

Le président du VCESQY-team Voussert, Thierry Fabre, juge le bilan « *positif* » pour ses trois pistards. « *Clara Copponi ramène deux médailles,* rappelle-t-il. *Timmy Gillion, […] malgré l'élimination, a fait des bons temps, il est vraiment dans le bon wagon pour les JO. Quentin Lafargue confirme son renouveau.* » Ce dernier, champion du monde du kilomètre il y a trois ans, se concentre désormais sur la poursuite, où il s'est classé 6e de l'épreuve par équipes. Aligné malgré tout aussi sur le kilomètre, il a dû se contenter de la 15e place, dans une épreuve où Melvin Landerneau, passé par le VCESQY-team Voussert, s'est paré d'argent.

Avec 7 breloques lors de ces Mondiaux, la France termine 3e au classement des médailles, à égalité avec l'Allemagne et derrière les Pays-Bas et l'Italie. « *Notre objectif, c'était de jouer les premiers rôles, et on a joué les premiers rôles*, estime Florian Rousseau, directeur du programme olympique de l'équipe de France. *Notre objectif reste les Jeux, mais ce championnat du monde était un marqueur important dans la dynamique de réussite. On apprend de nos réussites, mais aussi de nos déceptions, il y a eu des déceptions. Les équipes sont compétitives, nos coureurs étaient compétitifs. Il y a une belle dynamique dans l'équipe, de la jeunesse, de l'expérience, et à deux ans des Jeux, on a pris beaucoup d'expérience. […] Ce bilan de 7 médailles est très bon, on est très satisfaits.* »

Il ne manque pas non plus de souligner la ferveur du public du Vélodrome national : « *Il y a une ambiance incroyable ici, le public est venu encourager, supporter les athlètes de l'équipe de France.* » Ambiance saluée aussi par les coureurs. « *Ça nous poussait* », commentait Donovan Grondin à propos des « *Allez les Bleus* » ayant résonné lors de l'épreuve de madison remportée avec Benjamin Thomas. « *Un public comme ça, c'est rare, et ça nous a donné des ailes,* affirmait, elle, Mathilde Gros. *Je leur dis rendez-vous dans 2 ans.* »

Sa finale de vitesse remportée le vendredi soir, *La Gazette* l'a vécue au cœur d'un groupe de supporters français au vélodrome. Des personnes invitées par le Club Paris 2024, dont beaucoup de novices dans le suivi de la discipline. Comme Alain. « *On essaie de mettre l'ambiance. Quand il y aura les Jeux, il faudra faire pareil* », clame-t-il, venu du Plessis-Robinson. Un peu plus tôt dans une autre tribune, Laurent, venu lui de l'Essonne, était aussi aux anges. « *L'ambiance est assez exceptionnelle* », remarque-t-il, lui qui s'était déjà rendu au vélodrome pour des baptêmes et pratique le cyclotourisme.

Du côté organisationnel, on se satisfait aussi de ces Mondiaux. Rappelant d'abord que ces championnats du monde venaient « *clore une session de trois championnats du monde en France cette année, avec le BMX en France, le VTT aux Gets, et donc ici la piste à SQY* », Michel Callot, président de la Fédération française de cyclisme, juge le bilan « *très positif pour deux raisons* ».

« *D'abord, tous ces championnats du monde et notamment ici, ont été un succès populaire pour nous,* avance-t-il. *Et deuxièmement, on a réussi à avoir cette magie un peu particulière d'organiser à domicile et en même temps d'avoir des grandes performances, et on a vu ce que ça donne avec l'emballement du public, et c'est extrêmement important pour notre sport d'arriver à créer ça.* » Et il assure qu'aux JO, l'organisation des épreuves de cyclisme sur piste sera même « *presque plus simple, puisqu'aux JO le programme est moins étoffé* », même s'il faudra que le Cojo prenne en compte « *des contraintes de sécurité qui vont au-delà de ce qu'on a sur le championnat du monde, car il faut arriver à gérer des flux de public très internationaux* ».

Mais avant cela, l'aventure avec le cyclisme sur piste international continue dans les prochains jours pour le vélodrome, puisque des championnats du monde de paracyclisme s'y déroulent du 20 au 23 octobre. ■

Golf Golf experience de retour ce vendredi

L'édition 2022 de cet événement lié au golf, se tenant chaque année dans l'agglo, a lieu le 21 octobre.

S'essayer au swing de nuit avec une balle lumineuse et sur un practice éclairé, c'est l'une des particularités de Golf experience, dont l'édition 2022 a lieu le 21 octobre de 18 h à minuit au Golf national. Organisé par SQY en partenariat avec la Ligue de Paris de golf, la Fédération française de golf, l'ASMB golf, l'événement se destine aussi bien aux novices qu'aux golfeurs confirmés. Au programme pour ces derniers : atelier de fitting et parcours nocturne 3 trous (pour cette dernière activité, inscription en ligne sur saint-quentin-en-yvelines.fr). Pour les débutants, des ateliers d'initiation seront proposés, avec également la possibilité de s'exercer sur une cible géante. Pour les enfants, des jeux pour découvrir le golf et effectuer ses premiers swings seront mis en place. Des concours avec lots à gagner seront proposés toute la soirée, tandis qu'un DJ assurera l'ambiance. Nouveauté cette année, le Golf national « *proposera une animation sur les actions mises en place pour la protection de la biodiversité et sur la gestion et la valorisation de leurs déchets* », indique l'Agglomération. Entrée gratuite. ■

Les rendez-vous de la rénovation énergétique

Du 15 octobre au 13 décembre 2022

Avec le Département, des conseils gratuits pour bien rénover votre logement et vivre plus confortablement !

Conférences, ateliers, rencontres avec des professionnels, balades thermiques ...

Retrouvez tous les événements près de chez vous sur yvelines-infos.fr/rendezvous-renovation

Yvelines
Le Département

yvelines.fr

CULTURE LOISIRS

▶ ALEXIS CIMOLINO

Plaisir Mastodontes du jazz et petite-fille de Jacques Higelin au théâtre Robert Manuel

Le théâtre Robert Manuel, à Plaisir, accueille le 22 octobre, à 20 h 30, un duo d'artistes nominés aux Victoires du jazz 2022. Ou plutôt « *un mouton à cinq têtes* », composé de Laurent Bardainne, « *talentueux saxophoniste qui jouait dans le groupe rock Poni Hoax et qui a collaboré avec les plus grands, de Pharell Williams à Tony Allen* », et de Tigre d'eau douce, « *un quatuor jazz puissant* », indique la municipalité de Plaisir dans un communiqué. Une collaboration qui propose « *un voyage onirique, cinématographique et groovy à travers continents, émotions et sentiments* », ajoute la Ville. En 1re partie de soirée, Marcia Higelin, petite-fille de Jacques Higelin, se produira « *au cours d'un piano/voix planant et onirique* ». Les tarifs des places vont de 13 à 15 euros, réservations sur kiosq.sqy.fr. ■

Trappes Olivia Ruiz dans un concert spectacle à la Merise ce samedi

L'interprète de *J'traîne des pieds* et *La Femme chocolat* se produit le 22 octobre dans *Bouches cousues*, un spectacle mêlant chanson et éléments visuels, référence à ses origines mais aussi à l'actualité d'aujourd'hui.

Elle s'est révélée dans les années 2000, d'abord en participant à la Star Academy, puis avec le succès de ses chansons *J'traîne des pieds* et *La Femme chocolat*, qui lui ont d'ailleurs valu deux Victoires de la musique en 2007. Olivia Ruiz a depuis mené sa carrière, une carrière multi-facettes, dans la musique bien sûr, mais aussi parfois en tant que comédienne, ou qu'écrivaine. L'autrice-compositrice-interprète âgée aujourd'hui de 42 ans a multiplié les créations, dont la dernière en date, *Bouches cousues*, qui fait étape à la Merise, à Trappes, le 22 octobre à 20 h 30.

ILLUSTRATION/LA GAZETTE DE SQY

Olivia Ruiz sera à la Merise le 22 octobre dans le spectacle *Bouches cousues*.

Bouches cousues, au-delà de la chanson, s'accompagne d'éléments visuels graphiques, de citations. Olivia Ruiz, d'origine espagnole et dont les grands-parents maternels ont fui le franquisme, revisite des chants espagnols dans ce spectacle, qui va néanmoins bien au-delà de ses propres origines, mais est aussi une référence à l'actualité, notamment sur les migrants, avec « *la jungle de Calais* », qui « *a la même tête que les camps des plages catalanes sur lesquels on parquait les Espagnols il y a 80 ans* », jugeait la chanteuse dans une interview à Radio France en octobre 2021. Pour réserver ses places pour ce spectacle, rendez-vous sur kiosq.sqy.fr. Les tarifs vont de 12 à 20 euros. ■

Montigny-le-Bretonneux Un nouvel univers consacré aux mangas au Pavé du canal

Cet espace de 65 m² a ouvert le 15 octobre à l'étage de la librairie. Les amoureux de mangas y trouveront 9 000 volumes de cet univers.

65 m² entièrement destinés aux mangas. Pour les amateurs de BD japonaise, ce rêve est réalité depuis le 15 octobre et l'inauguration d'un espace manga à la librairie Le Pavé du canal, à Montigny. Cet espace prend place à l'étage de l'établissement, au sein de l'ex-secteur papeterie qui était occupé par Anim'assos jusqu'à ce samedi. « *On sentait qu'il y a avait un fort engouement sur ce genre de littérature, que l'endroit où étaient positionnés actuellement les mangas (en bas, coincés entre la BD franco-belge et les sciences humaines, Ndlr) n'était pas propice*, explique Laurent Garin, gérant de la librairie. *Les lecteurs de mangas aiment plutôt être dans leur cocon. Et on sentait aussi qu'en sciences humaines, il fallait aussi qu'on ait plus de fonds.* »

Ce nouvel espace signifie aussi augmentation du nombre de volumes. 9 000 de cet univers, contre 1 500 jusque-là sur un total de 76 000 ouvrages dans la librairie. Une nouvelle libraire sera présente toute la semaine pour gérer cet espace. Conséquences directes de l'aménagement de ce nouvel espace, l'univers des sciences humaines reste positionné au rez-de-chaussée, mais l'espace leur étant consacré s'agrandit, et le nombre de volumes passe de 3 500 à 6 000 volumes. Et Anim'asssos se cherche un nouveau lieu d'implantation. ■

Guyancourt Christophe Alévêque dans un spectacle « *pour tous les "vieux cons modernes"* »

L'humoriste sera à la Ferme de Bel-Ébat le 22 octobre dans son spectacle intitulé *Vieux con*, un spectacle « *pour lutter contre la mièvrerie, l'hypocrisie, le lissage de la pensée* ».

Vieux con. Ce titre, assez cash, est celui du spectacle de Christophe Alévêque, qui passe par la Ferme de Bel-Ébat, à Guyancourt, le 22 octobre à 20 h 30. Un spectacle « *pour lutter contre la mièvrerie, l'hypocrisie, le lissage de la pensée* », indique le synopsis du spectacle. « *Marre de la bière sans alcool, du sucre sans sucre, des débats sans idées, de la route sans accidents, du pain sans gluten, de la journée sans tabac, du steak sans viande… Et pourquoi pas un spectacle d'humour gentillet et consensuel ? En réponse à la dictature molle d'une pensée tiède, il fonde le "club des vieux cons", un espace de liberté pour tous les "vieux cons modernes", sans condition d'âge, de sexe, de couleur de peau ou de couleur politique, de religion ni de statut social* », poursuit la description du spectacle. Le Covid, les élections, de nombreux sujets d'actualité sont dépeints dans son spectacle. Les prix des places vont de 6,25 à 25 euros, réservations sur kiosq.sqy.fr. ■

Plaisir L'architecture de Le Corbusier sur les planches

Dans *La Cabane de l'architecte*, l'architecture de Le Corbusier est évoquée à travers une pièce au théâtre Coluche, le 21 octobre.

La compagnie Influenscènes se produit le 21 octobre au théâtre Coluche, à Plaisir, dans la pièce *La Cabane de l'architecte*. Une représentation qui évoque à travers la fiction l'architecture de Le Corbusier, le grand architecte du XXe siècle. « *Tout gamin […] sur la Côte d'Azur, Robertino […] [partage avec nous] ses baignades quotidiennes avec le Maître, sa visite de la "maison du Fada", sa déception d'adolescent quand Le Corbusier l'informe qu'il ne peut le prendre dans son atelier, sa montée à Paris en douce [...] et, après dix ans d'attente, l'entrée comme apprenti-architecte dans l'Atelier du maître…* », indique notamment le synopsis de la pièce.

Séances à 14 h 30 et 20 h 30. Pour cette dernière, à suivre en 1re partie une lecture spectacle de 5 à 10 minutes, par des personnes en situation de handicap membres de l'association Arts convergences, dont le but est, à travers des projets artistiques, de favoriser « *une forme d'insertion sociale, avec l'idée qu'ils vivent leur vie d'artiste en autonomie, et que le lien avec le handicap finisse par être ténu* », explique Laurence Dupin, présidente de l'association, basée à l'hôpital de Plaisir. Certaines de leurs maquettes seront aussi exposées dans le hall du théâtre. Réservations sur kiosq.sqy.fr. ■

Guyancourt Reggae et Bach teinté de sonorités moyen-orientales à la Batterie

Entre le concert de Max Romeo le 20 octobre et la performance de la pianiste d'origine anglo-turque Joann Goodale le 21 octobre pour revisiter du Bach, la programmation promet d'être aussi éclectique qu'originale.

Encore une riche semaine à la Batterie. Le 20 octobre, le site guyancourtois reçoit Max Romeo. Ce chanteur jamaïcain âgé de 74 ans est « *une valeur sûre du reggae qui distille ses vibes depuis déjà une quarantaine d'années* », affirme la Batterie, ajoutant qu'il possède une « *voix enivrante posée sur des rythmes roots qui font bien remuer* ». Il fera notamment découvrir son dernier album, *Word of Ghouls*. En 1re partie, se produira un autre chanteur de reggae, Charlie Gyal.

Le lendemain, 21 octobre, sera davantage consacré à la musique classique et en particulier au compositeur Jean-Sébastien Bach, dont les œuvres seront totalement revisitées par Joanna Goodale. Cette dernière, pianiste franco-suisse d'origine anglo-turque, « *se distingue par un parcours éclectique et libre, reliant le répertoire classique aux musiques sacrées d'Orient* », détaille le site internet de l'artiste. Ces compositions sont issues de *Bach in a circle*, premier album de la musicienne, sorti en 2019. « *Je réunis la musique de Bach et la musique soufie de Turquie et d'Iran* », explique Joann Goodale dans une vidéo publiée par sa maison de disques.

En 1re partie, on retrouvera les élèves de l'école municipale de musique de Guyancourt. Début des concerts à 20 h 30, réservations sur kiosq.sqy.fr. ■

Élancourt Les danses bretonnes et hip-hop à l'honneur dans la commune

Le 22 octobre, à la Commanderie, à Élancourt, place au deuxième « Samedi on danse » de la saison. Après le sabar, danse sénégalaise, en septembre, au tour cette fois des danses bretonnes avec l'association Cercle Celtique Seiz Avel qui « *depuis près de 50 ans, […] perpétue les traditions de danses et de musiques bretonnes* », et ce « *à travers la musique, la danse, mais aussi l'histoire et les costumes* », indique la Commanderie. Rendez-vous dès 14 h, tarifs de 4 à 7 euros, réservations sur kiosq.sqy.fr. Le 26 octobre, toujours à Élancourt mais au Prisme cette fois, c'est la danse hip-hop qui sera à l'honneur, dans un spectacle de la compagnie Pockemon crew, intitulé Silence on tourne, explorant ainsi à la fois l'univers de la danse urbaine et celui du 7e art. Spectacle programmé à 20 h 30. Les prix des places vont de 8 à 20 euros, réservations sur kiosq.sqy.fr. ■

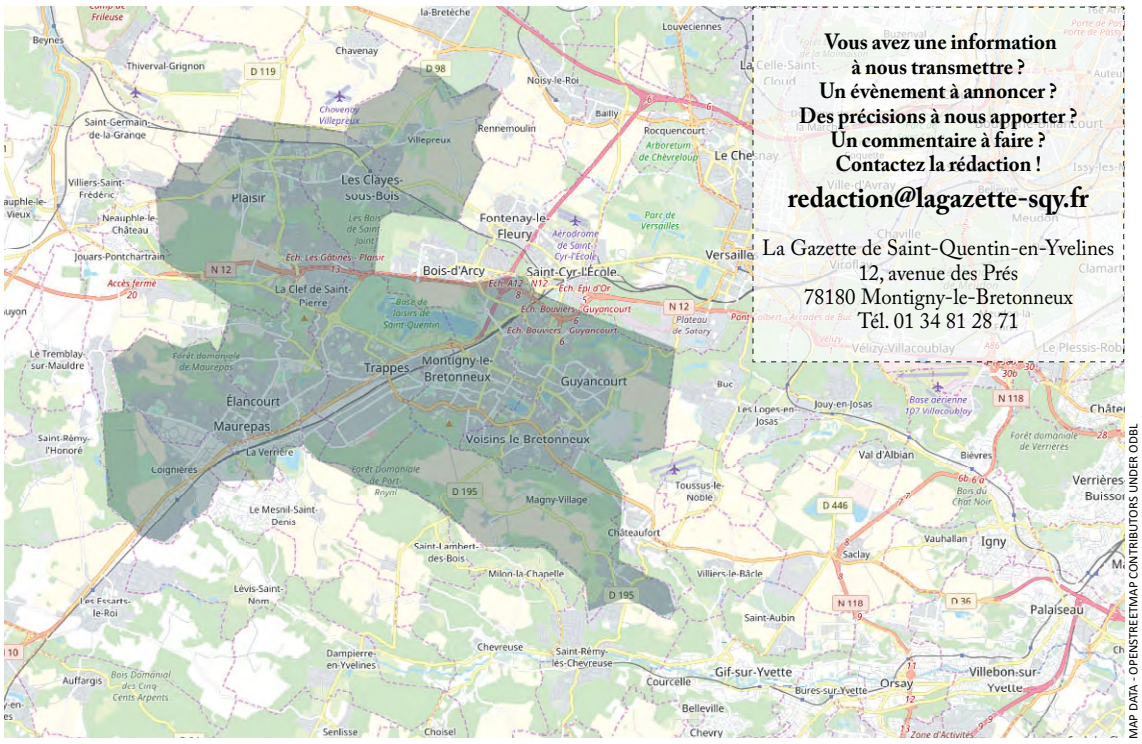

La Gazette
Saint-Quentin-en-Yvelines

Rédacteur en chef :
David Canova
david.canova@lagazette-sqy.fr

Actualités, sport, culture :
Alexis Cimolino
alexis.cimolino@lagazette-sqy.fr

Actualités, faits divers :
Pierre Ponlevé
pierre.ponleve@lagazette-sqy.fr

Directeur de la publication, éditeur :
Lahbib Eddaouidi
le@lagazette-yvelines.fr

Publicité :
Lahbib Eddaouidi
pub@lagazette-sqy.fr

Conception graphique :
Mélanie Carvalho
melanie.carvalho@lagazette-sqy.fr

Imprimeur : Paris Offset Print, 30, rue Raspail 93120 La Courneuve

ISSN : 2646-3733 - Dépôt légal : 10-2022
Edité par *La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines*, société par actions simplifiée. Adresse : 9, rue des Valmonts 78180 Mantes-la-Ville.

Ne pas jeter sur la voie publique.

JEUX

SUDOKU : niveau moyen

	3	7	4			8	5	2
	4	8		5	1			
				3			1	4
			6		9	2		
5		4		7		1		
	2	6	1	4			7	
		2						
6			5		4	9		7
	7		3		8		2	

SUDOKU : niveau difficile

		6		5	2			
	7				3			
5				8		4	9	
	4	2		3		9		
3					9	1		
1				6	8			
				7	6			
4		5						
		3					1	9

Solutions de La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines n° 191 du 11 octobre 2022 :

2	6	8	5	4	9	3	7	1
7	4	1	8	6	3	2	9	5
9	3	5	2	1	7	8	4	6
6	1	3	7	8	4	5	2	9
5	7	9	3	2	1	6	8	4
8	2	4	9	5	6	1	3	7
3	5	7	1	9	2	4	6	8
4	8	2	6	7	5	9	1	3
1	9	6	4	3	8	7	5	2

4	8	5	6	1	7	3	9	2
9	3	7	2	8	4	1	6	5
6	2	1	3	5	9	8	4	7
7	9	2	4	3	5	6	8	1
1	6	4	9	2	8	5	7	3
8	5	3	7	6	1	9	2	4
5	1	6	8	7	2	4	3	9
3	7	9	1	4	6	2	5	8
2	4	8	5	9	3	7	1	6

Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

Vous êtes **entrepreneur, commerçant, artisan,**
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?

SQY

Faites appel à nous !

pub@lagazette-sqy.fr

SAINT QUENTIN EN YVELINES

Terre d'innovations

Créez et boostez votre START-UP avec l'incubateur SQY Cub

PRENEZ LE DÉPART VERS LA RÉUSSITE !

APPEL À CANDIDATURES

Incubation - Accélération

25 OCT. › 25 NOV. /22

sqy.fr/incubateur

Dir. communication SQY - Création B. Pioli ©Shutterstock